



COMMUNE D'HAMBERS
13, rue des Abbés Gaugain
53160 HAMBERS
Téléphone : 02.43.37.93.69
E-mail : mairie.hambers@wanadoo.fr

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU JEUDI 27 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-sept novembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur CHESNAY Bertrand, Maire.

Etaient présents :

M. CHESNAY Bertrand,
M. CHIGNON Joël
M^{me} DALIBARD Fabienne,
M. LAMBERT Loïc,
M. LEPRINCE Augustin, (19h50)
M^{me} RONCIN Magali,
M^{me} SAUNIER Fabienne, (19h45)
M^{me} TERRIEN Jacqueline,

Absents excusés : M^{me} FAVIER Marie, M. FOURMONT-HAMELIN Guillaume, M^{me} REBILLARD Sophie, M^{me} SAULEAU Sophie, M^{me} TOUCHET Laurence.

Absente :

Présents : 8 **Votants :** 8

Elue secrétaire : M^{me} RONCIN Magali

SOMMAIRE DU PROCÈS-VERBAL :

2025-39 : Décision modificative n°3 au B.P. 2025	3
2025-40 : Autorisation de mandatement avant le vote du budget primitif 2026	3
2025-41 : Futur lotissement (parcelles A864, A863, A866 et A865) : choix du nom.....	3-4
2025-42 : Communauté de Communes des Coëvrons : Adhésion au Service Commun Informatique (SIC	4
Décisions du Maire.....	4
Informations et questions diverses	4-5

La séance débute à 19h45

2025-39 : Décision modificative n°3 au B.P. 2025

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à cette décision modificative :

FONCTIONNEMENT

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	DEPENSE	RECETTE
REEL	NR - Non renseigné	014	739211 - Attribution de compensation			1 543,00 €	
REEL					SOMME REEL :	1 543,00 €	
					TOTAL	1 543,00 €	0,00 €

INVESTISSEMENT

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	DEPENSE	RECETTES
REEL	NR - Non renseigné	21	2188 - Autres	440	Matériels - ordinateur mairie	1 750,00 €	
REEL					SOMME REEL :	1 750,00 €	0,00 €
					TOTAL	1 750,00 €	0,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ACCEPTTE la décision modificative n°3 au budget principal de l'année 2025

AUTORISE M. Le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

2025-40 Autorisation de mandatement avant le vote du budget primitif 2026

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L1612-1 du CGT permettant au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser, jusqu'à l'adoption du budget primitif,

CONSIDERANT que le montant total des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 s'élève 226 650€

CONSIDERANT que le plafond des dépenses qui pourraient être engagées, liquidées et mandatées avant le vote du budget 2026 s'élève à 26 310 €

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 8 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 8

DÉCIDE d'autoriser M. le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 suivant le détail ci-dessous :

Opération	Article	Intitulé	Montant
440 – Acquisition de matériels	2188	Matériels	2 000 €
660 – Bâtiments communaux	2115	Terrains bâtis	5 000 €
670 - Voirie	2152	Installation de Voirie	3 000 €

2025-41 Futur lotissement (parcelles A864, A863, A866 et A865) : choix du nom

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que, suite à l'acquisition des parcelles A863, A864, A865 et A866 situées à côté de l'école, un lotissement va voir le jour.

Il propose alors d'attribuer un nom à ce lotissement avant d'individualiser les dépenses et recettes dans un budget annexe propre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
DÉCIDE de nommer le futur lotissement « des Cerisiers »

AUTORISE M. Le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

2025-42 Communauté de Communes des Coëvrons : adhésion au Service Informatique Commun (SIC)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire en date du 04/11/2025 a pris une délibération n°2025-118, « *proposant d'étendre le service informatique aux communes volontaires de la Communauté de Communes des Coëvrons et de leur permettre d'adhérer à cette prestation. Le service informatique mutualisé entre la ville d'Evron et la Communauté de communes des Coëvrons deviendrait le Service Informatique Commun (SIC). L'intérêt pour les communes volontaires de bénéficier du SIC consisterait en l'assurance d'une gestion et d'une maintenance de leur infrastructure informatique et téléphonique par un service mutualisé dont l'expérience pourrait être mise au service des communes membres afin d'imaginer des solutions adaptées à leurs besoins. Une convention d'adhésion au service informatique entre la Communauté de Communes des Coëvrons et la commune adhérente serait conclue.* »

Il est demandé à la commune de se positionner quant à la suite à donner à cette proposition qui se déroulera en deux temps :

- **Dans un 1^{er} temps**, une phase de diagnostic permettant de compléter la partie inventaire du périmètre à couvrir pourrait être menée par les services de la Communauté de Communes des Coëvrons et sera présenté à la commune à compter de janvier 2026.
- **Dans un 2nd temps** et au regard de ce qui sera présenté, la commune pourra, le cas échéant déposer sa candidature après délibération du conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

SOUHAITE donner suite à la phase 1 de « Diagnostic d'intention ».

Autorise M. le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Décisions du Maire (pour information)

Monsieur le Maire communique aux Membres du Conseil Municipal les décisions qu'il a prises en vertu de la délibération de délégation afférente à l'exercice du droit de préemption urbain en date du 04/06/2020.

N° DE LA DECISION	OBJET
2025-11	Renonce au droit de préemption urbain pour la propriété (A1054) située au 1, Impasse des Vergers.
2025-12	Renonce au droit de préemption urbain pour la propriété (Wk112 et WK113) située au 19b et 19c rue du Montaigu.

Questions et informations diverses

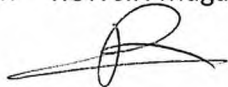
- Terre en fêtes à Moulay les 15 et 16 août 2026 : L'association des Jeunes Agriculteurs de la Mayenne a fait une demande de subvention ou d'emprunt de mobilier auprès de la commune. Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande.
- Motards Ont du Cœur 53 : La commune renouvelle l'organisation d'un pot de l'amitié au Foyer des Bleuets pour l'année 2026.
- Pétition pour la défense de nos hameaux contre l'exploitation d'une nouvelle carrière reçue en mairie : M. Le Maire fait lecture de la pétition aux conseillers.

- Liste des véhicules et du matériel qui ne sont plus utilisés par la commune.
- Date du vin chaud : vendredi 19 décembre 2025
- Date des vœux 2026 : vendredi 9 janvier 2026

Fin de la séance à 21h00.

Le secrétaire de séance,

M^{me} RONCIN Magali



Le Maire

M. Bertrand CHESNAY



